

Etat des lieux - Enseignement des langues nationales à l'école obligatoire

19.03.2018

	HarmoS	HarmoS rejeté
AG	Anglais – 3 ^e ; Français – 6 ^e (prévu en 5 ^e primaire dès introduction du L21 en 2020); Italien (option) – 8 ^e	
	L'initiative « non au Lehrplan 21 » déposée en juin 2015 et exigeant une seule langue étrangère (non précisée) au primaire a été rejetée par 69,5% des voix lors des votations populaires du 12 février 2017.	
	Le gouvernement présentera le plan d'étude argovien définitif à l'été 2018 pour une mise en œuvre dès août 2020. La stratégie nationale des langues y sera intégrée.	
AI	Anglais – 5 ^H ; Français – 9 ^H ; Italien (option, seulement certaines sections) – 11 ^H	
	Initiative contre le L21 refusée par le peuple en avril 2016.	
AR	Anglais - 3 ^e ; Français - 5 ^e ; Italien (facultatif, si proposé par l'école) - 1 ^e secondaire	
BL	Français – 5 ^H ; Anglais – 7 ^H ; Italien (option) – 10 ^H	
	Juin 2014 : « Projet Passepartout » reconduit jusqu'en 2018. Une motion déposée en février 2017 pour renoncer aux outils pédagogiques de Passepartout a été rejetée par le Parlement cantonal. L'exécutif affirme sa volonté de poursuivre la collaboration et de prendre en compte les besoins d'adaptations dans ses réponses à diverses interventions (sept. 2017 , 19 oct. et 31 oct. 2017). Le canton a annoncé des retouches concrètes (nov. 2017).	
	Initiative pour une sortie d'HarmoS déposée en oct. 2014 et retirée par les initiants en janvier 2017.	
	L'initiative „ Stopp der Überforderung von Schüler/-innen: Eine Fremdsprache auf der Primarstufe genügt “ est rejetée par le parlement cantonal (janvier 2018), comme le recommandait l'exécutif.	
	Le Parlement cantonal a adopté l'initiative non-formulée „ Stopp dem Verheizen von Schüler/-innen: Ausstieg aus dem gescheiterten Passepartout-Fremdsprachenprojekt “ à 47 voix contre 36 contre l' avis du Conseil d'Etat (sept. 2017). L'exécutif a deux ans pour développer le texte correspondant. Le même jour, le parlement a classé un rapport de l'exécutif sur ce même «Passepartout» (suite d'un postulat de 2016). Les initiants ont déposé une intervention pour bloquer toute dépense supplémentaire dans le cadre de Passepartout (mars 18) jusqu'aux votations.	
	Une interpellation s'inquiète des répercussions sur diverses activités scolaires - dont les échanges linguistiques - de la décision du Tribunal fédéral concernant la participation financière des parents aux activités spéciales (janvier 2018).	
	L' interpellation (mars 2017) pour la mise en place d'une semaine de sensibilisation au romanche à l'école est soutenue par l'exécutif. Un projet dans ce sens a été mis sur pieds par la Lia Rumantscha et le Département de l'Education : les semaines ou jours de projet « romanches » sont prévus dès le printemps/été 2018.	
	L'exécutif s'oppose à un postulat qui entend rendre obligatoire au moins un séjour en Romandie pour chaque classe (juillet 2017). Il estime qu'un encouragement est plus adapté qu'une obligation.	
BS	Français – 5 ^H ; Anglais – 7 ^H ; Italien (option) – 10 ^H	
	Juin 2014 : « Projet Passepartout » reconduit jusqu'en 2018	
	Une intervention parlementaire demande l'adaptation des outils pédagogiques Passepartout (oct. 2016). Dans sa réponse à une interpellation , le gouvernement a confirmé son soutien au projet intercantonal (mars 2017).	
	Une question écrite (janvier 2018) demande à l'exécutif des précisions sur la situation Passepartout, notamment suite à un travail de master qui remet en question l'efficacité de ce modèle didactique	
BE	Français/Allemand – 3 ^e ; Anglais – 5 ^e ; Italien (facultatif) – 8 ^e (5/7/10 HarmoS)	
	L'initiative « Für demokratische Mitsprache - Lehrpläne vors Volk! » a été rejetée à 76,7% lors du vote populaire du 4 mars 2018. Le Frühfranzösisch faisait partie des arguments des initiateurs contre le L21.	
	Une interpellation s'appuie sur un travail de master qui compare les compétences des élèves selon le modèle didactique adopté pour demander à l'exécutif des détails sur les coûts et l'utilité du modèle Passepartout.	
	Une motion (janvier 2018) demande la mise sur pieds de cours de suisse-allemand (à option en primaire, obligatoires au secondaire) dans les classes francophones du canton.	

	<p>Juin 2014 : «Projekt Passepartout» reconduit jusqu'en 2018 : français prioritaire (3^e) sur anglais (5^e). Le Parlement cantonal a adopté une motion pour adapter le matériel d'enseignement lorsque nécessaire afin de rendre possible une évaluation du niveau des élèves (mai 2016).</p> <p>Un postulat propose de dispenser les élèves ayant des difficultés en lecture de l'enseignement d'une langue étrangère. L'exécutif précise que cette option est prise en considération par le L21.</p> <p>La ville de Bienne introduira dès la rentrée 2018 la possibilité pour les élèves de 7^h à 9^h de suivre leur scolarité obligatoire en filière bilingue.</p>
FR	<p>Allemand/Français – 5^h; Anglais – 7^h; Italien (option, si proposé par l'école) – 11^h</p> <p>L'échange linguistique est désormais obligatoire pour toutes les classes de 10^h (Harmos). Une plate-forme électronique est mise à disposition du corps enseignant avec informations et activités clés-en-main. Le canton offre également la possibilité d'effectuer une 12^e année dans la langue partenaire (allemand ou français).</p> <p>La ville et le Canton de Fribourg collaborent pour un projet pilote de classes bilingues dès le début de l'école obligatoire.</p> <p>En réponse à une question (nov. 2017), le Conseil d'Etat annonce son objectif de proposer de l'enseignement par immersion dans toutes les écoles du CO du canton d'ici à 2021 (pour l'heure, 14 sur 21 le font).</p> <p>Une motion (fév. 2018) propose de favoriser l'enseignement des langues par immersion en invitant – contre indemnités – les professeurs à se déplacer quelques jours par semaine dans des établissements de l'autre langue afin d'y enseigner leur matière dans leur langue maternelle.</p> <p>Un mandat propose de financer la promotion des classes bilingues et des projets d'immersion grâce aux bénéfices de la BNS (fév. 2018)</p>
GE	<p>Allemand – 5^h; Anglais – 7^h</p> <p>Une proposition de résolution demande au Conseil fédéral de faire de la défense du fédéralisme linguistique une priorité politique. La commission des affaires communales, régionales et internationales propose de la refuser.</p>
GL	<p>Anglais - 3^e; français - 5^e; Italien (facultatif, si proposé par l'école) – 1^e secondaire (5/7/9 HarmoS)</p> <p>Introduction du L21 (2017-2021) entérinée en nov. 2015 par le Conseil d'Etat avec une adaptation majeure : le français est obligatoire au primaire mais devient branche à option (<i>Wahlpflichtfach</i>) au secondaire pour une partie des élèves (<i>Oberschule</i> et <i>Realschule</i>). Il reste obligatoire pour les élèves du <i>Sekundarschule</i>.</p>
GR	<p>2^{ème} langue nationale – 3^e; Anglais – 5^e; 3^{ème} langue nationale (option) – 1^e secondaire</p> <p>Initiative déposée en nov. 2013 prônant une seule langue au primaire (anglais pour zone DE et allemand pour zones IT + RM). Déclarée non conforme au droit par le Parlement (avril 2015), mais validée par le tribunal administratif (mars 2016). Le tribunal fédéral a confirmé la décision du tribunal administratif cantonal (mai 2017).</p> <p>Mandat du Parlement à l'exécutif pour développer un concept d'échanges linguistiques étendus à l'ensemble des élèves du canton (août 15). Tâche acceptée par l'exécutif (oct. 15).</p> <p>Les deux initiatives lancées en avril 2016 pour assurer l'implication de la population dans les décisions liées à l'enseignement ont été déposées en mars 2017 et déclarées valides par le gouvernement grison (mars 2017).</p> <p>Suite à une intervention parlementaire (juin 2017), le gouvernement grison doit intercéder auprès du Conseil fédéral pour garantir l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école obligatoire. L'exécutif avait soutenu une action dans ce sens.</p>
JU	<p>Allemand – 5^h; Anglais – 7^h; Italien (option) – 10^h</p>
LU	<p>Anglais – 3^e; Français – 5^e; Italien (option) – 9^e (5/7/11 HarmoS)</p> <p>L'initiative populaire «une langue étrangère au primaire» (L2 non précisée) a été rejetée par la population par 57,6% des voix le 24 septembre 2017.</p> <p>Le Parlement a rejeté un postulat qui entendait supprimer les 3h supplémentaires prévues pour l'enseignement du français en 5^{ème} et en 6^{ème}.</p> <p>Une question parlementaire (oct. 2017) interroge l'exécutif sur les mesures envisagées pour améliorer les compétences linguistiques des élèves au vu d'une évaluation insatisfaisante de 2015.</p> <p>L'initiative contre le L21 a été retirée par les initiants après que le parlement cantonal l'a déclarée partiellement invalide (déc. 2018).</p> <p>Un postulat visant une réattribution des heures de français à d'autres matières pour les élèves du niveau «C - exigence fondamentale» de l'école secondaire a été déposé en décembre 2017.</p>
NE	<p>Allemand – 5^h, Anglais – 5^h; Italien (option dans certaines sections) - 11^h</p>

NW	<p>Anglais - 3^e ; français - 5^e.</p> <p>Initiative pour l'anglais seul en primaire rejetée par votation populaire le 8 mars 2015.</p> <p>Postulat pour repousser l'entrée en vigueur du L21 rejeté par le Parlement (sept. 2016).</p>
OW	<p>Anglais - 3^e ; Français - 5^e</p>
SH	<p>Anglais - 3^e ; Français - 5^e ; Italien (option) – 9^e (5/7/11 HarmoS)</p> <p>Comme exigé par le postulat «<i>nur eine Fremdsprache auf der Primarstufe</i>» (fév. 2014), l'exécutif a informé la CDIP de la volonté du législatif de réduire le nombre de langues étrangères au primaire à une seule.</p> <p>L'initiative contre L21 déposée en 2015 sous le titre «<i>Ja zu Lehrpläne vors Volk</i>» a été rejetée en votation populaire le 27 novembre 2016 par 68,5% des voix.</p>
SZ	<p>Anglais - 3^e ; Français - 5^e ; Italien (option) – 9^e</p> <p>Initiative contre L21 déposée en déc. 2014 déclarée non-conforme au droit par le Parlement (nov. 15). Suite au recours du comité d'initiative, le tribunal fédéral a confirmé la non-validité de l'initiative (oct. 2016). Le comité d'initiative prévoit une nouvelle initiative touchant l'ensemble de la loi sur l'enseignement.</p> <p>Dans sa réponse (janvier 2018) à une interpellation de mai 2017, Le Conseil d'Etat maintient son attachement au modèle 3/5 pour l'enseignement des langues.</p> <p>Les jeunes UDC ont annoncé une initiative sur l'enseignement deux langues nationales au primaire à l'automne 2017.</p>
SO	<p>Français - 3^e ; Anglais - 5^e ; Italien (option) – 2^e secondaire (5/7/10 HarmoS)</p> <p>Juin 2014 : «Projekt Passepartout» reconduit jusqu'en 2018</p> <p>Initiative contre L21 refusée par le peuple à 65,6% le 21.05.2017.</p> <p>Interpellation sur les mesures entreprises pour favoriser les échanges linguistiques (I.0098/2017, mai 2017)</p>
SG	<p>Anglais – 3^e ; Français – 5^e ; Italien (option) – 2^e ou 3^e secondaire (5/7/10 ou 11 HarmoS)</p> <p>Initiative pour une sortie d'HarmoS rejetée par la population (sept. 2016).</p> <p>Initiative contre L21 qui ne permet qu'une langue étrangère au primaire déclarée non-conforme au droit par le tribunal administratif en avril 2015.</p> <p>Le gouvernement a publié un rapport sur l'enseignement du français au primaire dans lequel il constate que la formule du «<i>frühfranzösisch</i>» n'entraîne aucun surmenage particulier chez les écoliers (déc. 2016)</p>
TG	<p>Anglais – 3^e ; Français – 5^e ; Italien (facultatif, si proposé par l'école) – 1^e secondaire</p> <p>L'initiative populaire contre L21 a été rejetée par la population avec 75,3% des voix en novembre 2016.</p> <p>Suite aux nombreux retournements concernant l'enseignement du <i>Frühfranzösisch</i> (finalement maintenu en juin 2017), le Conseil d'Etat a présenté diverses mesures pour optimiser l'enseignement du français au primaire, dont une dispense facilitée pour les élèves en difficulté et l'enseignement en demi-classes au moins une fois par semaine.</p>
TI	<p>Français - 5^H ; Allemand - 9^H ; Anglais - 10^H. Dérogation HarmoS</p> <p>Une motion (mai 2017) propose d'avancer et de renforcer l'enseignement de l'allemand à l'école obligatoire. L'exécutif, bien qu'il reconnaisse l'importance de l'allemand, favorise le maintien du compromis actuel (sept. 2017)</p> <p>Suite à motion de 2009, l'exécutif conseille au parlement de renoncer à toute remise en question du système d'enseignement des langues tessinois au vue de l'équilibre atteint aujourd'hui (sept. 2017).</p> <p>Le dialecte fera son retour comme cours facultatif dans les écoles de Lugano suite à l'approbation d'une motion (oct. 2017)</p>
UR	<p>Anglais - 5^e Harmos ; Italien (facultatif) - 7^e Harmos ; Français – 9^e Harmos.</p> <p>Suite à une consultation cantonale fin 2014, la décision parlementaire (mai 2014) de dispenser les élèves «faibles» du français au secondaire B ne sera pas mise en œuvre. Une dispense est déjà envisageable selon des critères ciblés.</p> <p>Le nouveau plan d'étude L21 a été publié fin avril 2016 et sera valable dès août 2017. Le français n'intervient toujours qu'au secondaire. L'italien est en option au primaire et au secondaire.</p>
VS	<p>Bas-Valais : Allemand – 5^H ; Anglais – 7^H / Haut-Valais : Français – 5^H ; Anglais – 7^H</p> <p>Juin 2014 : «Projekt Passepartout» reconduit jusqu'en 2018</p>
VD	<p>Allemand – 5^H ; Anglais – 7^H ; Italien (facultatif) - 11^H</p>

	<p>Une commission parlementaire propose d'abandonner le postulat (juin 2017) exigeant diverses mesures pour améliorer le recrutement des enseignants d'allemand. Elle entend le remplacer par une interpellation plus large qui interroge le Conseil d'Etat sur les possibilités de mieux ancrer l'allemand au Secondaire I.</p>
ZG	<p>Anglais – 3^e ; Français – 5^e ; Italien (facultatif) – 3^e secondaire.</p> <hr/> <p>Initiative pour le dialecte au jardin d'enfants et partiellement au primaire rejetée par le peuple (sept. 2016)</p> <hr/> <p>Initiative contre L21 en préparation.</p> <hr/> <p>Dans sa réponse à une interpellation, l'exécutif promet l'introduction d'un nouveau support pédagogique et le renforcement des échanges linguistiques pour le <i>Frühfranzösisch</i>. Il rejette en parallèle la motion qui entend repousser l'enseignement obligatoire du français au secondaire, avec option dès la 5^{ème} année primaire (déc. 2017).</p>
ZH	<p>Anglais – 3^e ; Français – 5^e ; Italien (option) – 3^e secondaire. (11 HarmoS)</p> <hr/> <p>Le parlement a classé le postulat Sprachen- und Kulturaustausch in der Schweiz für alle suite au concept soumis par l'exécutif dans ce cadre, ainsi que l'intervention Lehrkräfte in zweiter Landessprache stärken.</p> <hr/> <p>La commission Formation et culture propose de classer l'intervention visant le renforcement des compétences des enseignants dans une 2^{ème} langue nationale (sept. 2017)</p> <hr/> <p>L'exécutif invite le parlement à déclarer invalide le moratoire visant à stopper la mise en œuvre du L21 (déc. 2017).</p> <hr/> <p>Le peuple a rejeté l'initiative «Lehrplan vors Volk» par 76,4% des voix (4 mars 2018).</p> <hr/> <p>L'initiative pour une seule langue étrangère au primaire a été rejetée par le peuple avec 60,8% des voix (mai 2017).</p>
CH-Centrale	<p>La Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse-centrale a entériné des nouvelles mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement du français à l'école obligatoire, suite aux résultats insatisfaisants relevés par une évaluation (sept. 2017).</p>